

SERVICE DES TERRRES.

KIBUNGO



4651

N° 30594149 / J 3/1/35

Contrats d'occupation
provisoire pour terrains
agricoles situés dans régions
altitude élevée.

Monsieur le Résident,

Subsidiairement à ma lettre n° 2852 du 10 octobre
écoulé j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire
insérer à l'article Onze des contrats d'occupation provisoire
pour les terrains à accorder dans les zones de protection tem-
poraire, au détenteur de la dite zone, la clause ci-après :

" De même, si pendant une période de un an et sans
"raisons plausibles de force majeure, l'occupant abandonnerait
"la zone de protection temporaire qui lui est accordée, ou ne
"remplissait pas, les obligations lui imposées en tant que bén-
"ficiaire de cette zone, le Gouverneur du Ruanda-Urundi aurait
"le droit de prononcer la résiliation du présent contrat".

Le Gouverneur, P. I. POSTIAUX,

Vice-Gouverneur Général.

A Monsieur le Résident du Ruanda à

K I G A L I .

A Monsieur le Résident de l'Urundi à

K I T E G A .

N-3094/1149 J3/1/35. Ida L 4-114.

Objet : Contrat d'occupation
provisoire pour terrain
agricole de ~~plusieurs~~^{plusieurs dans} régions
altitudinaires.

President

Uru da
Ananda

Suis d'accord à ma

lettre n° 2832 du 10 octobre 1917
J'ai l'honneur de vous prier
de vouloir bien faire insérer
à l'article des accords
d'occupation provisoire à accorder
dans les zones de protection
temporaire, au détriment de
la dite zone; la clause c après :

~~"De même, si l'occupant
"abandonnait la zone de protection
" temporaire qui lui est accordée,
" ou ne remplissait pas les
" obligations lui imposées en tant
" que détenteur bénéficiaire de
" cette zone, le Gouvernement du R.U.
" aurait le droit de prononcer la
" résiliation du présent contrat".~~

Ag 60

ws

199

mais une utile forme qu'il
~~mettre à~~ empêcher toute dissiden-
ce au sujet de la ~~de~~ interprétation.

e. J.

20.00
4/17/29

Cette clause sera
la seule prise que le Gvt
aura envers un détenteur
de zone qui ne remplirait
pas ses obligations concernant
la zone même et que se
contrarierait à exploiter
le terrains交代 pour
la culture directe

7 F
God

26 90

✓ 8301